



MATILE MENUISERIE

Conditions générales

1. Généralités :

Les présentes conditions générales sont valables dès le 01.01.2025, font partie intégrante de tout contrat conclu entre la société Matile Menuiserie Sàrl et le client et s'appliquent à toutes les prestations de Matile Menuiserie Sàrl. Elles sont à disposition en tout temps sur notre site internet. Dès lors, elles sont réputées connues et acceptées sans réserve lors de relations commerciales entre Matile Menuiserie Sàrl et son client. Des dérogations peuvent y être apportées par écrit pour autant qu'elles soient acceptées par notre société.

Les conditions générales faisant foi pour toute la durée des travaux sont celles qui étaient valables au moment de la commande du client.

2. Dispositions juridiques et légales :

En l'absence de dispositions légales qui prévalent, les documents contractuels sont applicables dans l'ordre suivant :

- Le contrat entre Matile Menuiserie Sàrl et son client.
- Les présentes conditions générales.
- Les normes SIA, si indiquées.

Le for juridique est au domicile de Matile Menuiserie Sàrl, laquelle est en outre en droit de poursuivre l'acheteur à son domicile ou devant tout autre tribunal légalement compétent.

3. Base de l'offre et/ou de la soumission :

- L'offre basée sur les documents fournis par le client et/ou par une visite du chantier par nos soins est valable pendant 2 mois, à partir de la date de l'offre. Pour toute commande passée après ce délai, une confirmation écrite des prix par Matile Menuiserie Sàrl est requise. Tant que la commande n'est pas passée, Matile Menuiserie Sàrl peut se retirer des négociations sans indemnité quelconque.
- L'offre, les dessins, les plans, les descriptifs, les études, les maquettes, les échantillons, etc. établis pour la rédaction de l'offre par Matile Menuiserie Sàrl restent en son entière propriété et ne doivent en aucun cas être communiqués à des tiers. Le client est uniquement autorisé à utiliser les documents mentionnés dans le cadre de l'étude de l'offre de Matile Menuiserie Sàrl. Ils ne sauraient en aucun cas être copiés, reproduits ou transmis à des tiers, sur quelque support que ce soit, sauf accord écrit de Matile Menuiserie Sàrl. Le non-respect de cette clause entraîne une pénalité financière correspondant à la moitié du prix de l'offre et peut faire l'objet de poursuites judiciaires. Si la commande n'est pas passée ou si elle est passée à un autre fournisseur, les documents précités seront restitués dans les plus brefs délais à Matile Menuiserie Sàrl. Ils pourront être facturés si l'ampleur du travail effectué par Matile Menuiserie Sàrl le justifie.
- Si un client désire modifier les dispositions d'une commande confirmée, il assumera les frais supplémentaires occasionnés par ces modifications.

4. Prix :

Les prix offerts sont basés sur les quantités indiquées pour chaque position. Une majoration adaptée sera appliquée pour des quantités inférieures.

Il est compris dans les prix, la livraison franco-chantier ou domicile ainsi que la pose, hormis si indications contraires. Les risques passent au client dès la livraison effectuée.

En revanche, il n'est pas inclus dans les prix :

- Les suppléments horaires pour le travail de nuit et du week-end qui pourraient être exigés par le client.
- Les frais supplémentaires découlant d'obstacles aux travaux, de protection ou de nettoyages préalables, imprévisibles lors de l'établissement de l'offre.
- Tout supplément de prix pour heures, frais de voyage et d'entretien nécessités par des interruptions imprévues des travaux dues à des retards du chantier ou de livraisons.
- Les modifications aux travaux prévus par le contrat d'entreprise demandés ultérieurement par le client.



MATILE MENUISERIE

- Les modifications de salaires et prestations sociales intervenant en cours d'exécution des travaux sur la base des conventions collectives de travail.
- Les prix des matériaux acceptés lors de la conclusion du contrat seront modifiés si, après la conclusion de la commande, ils subissent une variation de plus de 5%, à moins que le client n'ait déjà versé une avance destinée uniquement à l'achat des matériaux.

Ces éventuels suppléments seront signalés immédiatement et par écrit au client.

Les marchandises livrées sont intégralement la propriété de Matile Menuiserie Sàrl jusqu'au paiement complet de la facture finale.

Matile Menuiserie Sàrl se garde le droit de réserve de propriété ou d'inscription d'une hypothèque légale.

5. Régie

- Les travaux en régie et les frais seront facturés sur la base de rapports transmis régulièrement au client, en principe par courrier électronique ; sans contre-informations du client dans les 7 jours, ces rapports sont considérés comme approuvés.
- Les travaux en régie, les frais de voyage et de déplacement seront facturés avec un supplément de 20% pour couvrir les frais généraux.
- Les heures de voyage seront facturées comme des heures de travail normales, sans supplément.
- L'utilisation de petites machines et d'outillage spécial n'est pas comprise dans le prix de l'heure de régie.

6. Exécution

- Le client conclut une assurance risque de construction à ses frais ou assume ces risques lui-même.
- Pour que le délai puisse être respecté, il faut que tous les détails techniques aient été validés à temps, que les fournisseurs tiennent eux-mêmes les délais de livraison promis à Matile Menuiserie Sàrl, et que les travaux préliminaires soient entièrement terminés.
- En cas de force majeure l'exécution du contrat sera repoussée en fonction de l'événement ; dans un tel cas, le client ne peut pas prétendre à un dédommagement.
- Si le délai de livraison a été dépassé sans mise en cause ou faute de Matile Menuiserie Sàrl, le client n'a pas le droit de résilier la commande ou de demander un dédommagement.
- Le client met gratuitement à disposition un accès adapté pour l'acheminement des matériaux et du personnel de Matile Menuiserie Sàrl, ainsi que des places de stationnement pour les véhicules et un local de stockage fermé. En cas de nécessité, les frais pour la location du domaine public et les autorisations sont à la charge du client.
- Si le client ne peut pas assurer un stockage adapté sur le chantier et que les marchandises restent chez Matile Menuiserie Sàrl, il supportera les frais de stockage dès la 3^{ème} semaine après le délai convenu initialement, le paiement de la marchandise doit être effectué immédiatement. Les frais de manutention et de transport seront facturés au prix coûtant.
- Si les travaux exigent des moyens de levage Matile Menuiserie Sàrl gèrera ceux-ci contre rémunération.
- Pour les travaux exécutés au-delà d'une hauteur de 2400 mm, le client mettra à disposition gratuitement des équipements adaptés et reconnus par la SUVA.
- Matile Menuiserie Sàrl trie et évacue elle-même ses propres déchets et ne participe à aucune solution commune sur le chantier. Elle s'engage à ne pas utiliser les solutions communes.
- La protection des ouvrages posés par Matile Menuiserie Sàrl, notamment contre l'endommagement ou les salissures, n'incombe pas à Matile Menuiserie Sàrl. Si ces travaux doivent être exécutés, ils seront facturés au client.
- Lors du démontage d'anciennes menuiseries (fenêtres, portes, etc.) des petits dégâts peuvent survenir aux alentours de ceux-ci, il n'en résulte donc pas une négligence et en aucun cas Matile Menuiserie Sàrl ne pourra être tenu responsable de ces petits dégâts, la réparation de ces éléments par l'intervention d'autres corps de métiers n'est de ce fait pas comprise dans les prix de l'offre.
- Matile Menuiserie Sàrl respecte l'ordonnance sur les travaux de construction qui définit les mesures nécessaires à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs sur les chantiers, elle applique la solution de branche SETRABOIS.
- Le client accepte que Matile Menuiserie Sàrl, pour des raisons légales, est tenue d'interrompre immédiatement ses travaux si une substance particulièrement dangereuse telle que de l'amiante est



MATILE MENUISERIE

trouvée ou qu'un danger n'est pas sécurisé. Dans ce cas, Matile Menuiserie Sàrl s'engage à informer sans délai le client.

Dans un tel cas, dès que le client est informé, les délais et termes convenus sont reportés d'office jusqu'à l'achèvement des mesures nécessaires.

En outre, le client s'engage dans ce cas à indemniser Matile Menuiserie Sàrl en fonction des frais effectifs pour l'identification approfondie des dangers et l'évaluation des risques, ainsi que pour la planification éventuelle des mesures nécessaires et les annonces faites à la SUVA.

Le client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de répondre aux prescriptions légales et/ou aux règles de l'art de la construction pour que les travaux puissent reprendre.

7. Fin des travaux

- Pour les travaux de fenêtres par exemple, à la demande du client une réception anticipée peut se faire, afin de permettre de protocoler par écrit si besoin les éventuels dégâts sur les verres ou les autres éléments, et de pouvoir procéder à leur remplacement tant que les moyens de levages sont en place, lors d'une déclaration tardive de ces dégâts, les éventuels moyens de levages spéciaux seront à la charge du client.
- La réception finale se fait en principe par écrit. Si le client ne la demande pas dans un délai d'un mois, les travaux sont considérés comme acceptés par le client et celui-ci est tenu de payer la totalité de la facture qui lui a été envoyée, généralement par courrier électronique.
- Le délai de garantie est de 2 ans depuis la date de réception et/ou de la facture finale.
- Le délai de garantie pour les défauts cachés lors de la réception des travaux est de 5 ans. Ceux-ci seront signalés par écrit à Matile Menuiserie Sàrl aussitôt qu'ils seront apparus.
- La garantie s'étend à des défauts dans les matériaux ou à une exécution non conforme des travaux. Matile Menuiserie Sàrl remédiera dans un délai raisonnable et gratuitement à ces imperfections. Toutes autres exigences sont exclues.
- Aucune garantie n'est prise en considération concernant les défauts découlant de l'humidité du bâtiment ou du logement, ou d'un dessèchement excessif (dû au chauffage par exemple). Il en va de même si la marchandise livrée subit des dégâts du fait de mauvais traitements de la part des usagers ou du client et, si le client apporte de lui-même des modifications et/ou réparations.
- L'usure d'usage des réalisations mises à fortes contributions telles que les fenêtres, portes-fenêtre, portes, portes d'entrée, etc., après quelques années d'utilisation ne peut être considérée comme défaut. Nous rendons attentif nos clients que ce genre de réalisations demandent des réglages annuels que nous pouvons fournir contre rémunérations.
- Les verres sont très présents dans nos réalisations, différents problèmes peuvent survenir dont nous ne pouvons être tenus garants ; afin d'expliquer ces phénomènes, le client peut consulter les fiches d'information de notre fournisseur directement sur son site internet <https://www.glastroesch.com/ch/fr/services/connaissances-specialisees/fiches-dinformation>.
- Aucune retenue d'espèce ne sera acceptée en garantie des défauts après la réception des travaux. Matile Menuiserie Sàrl délivrera si demandé une garantie de 10 % de la valeur hors taxes des travaux dès 50'000.- frs jusqu'à 200'000.- frs, et 5% de la valeur hors taxes si les travaux dépassent 200'000.- frs, valable 2 ans, émise par une banque ou une assurance reconnue.
- Lorsque l'offre prévoit l'installation d'appareils, accessoires, plans de travail ou tout autre élément pour lequel Matile Menuiserie Sàrl agit en tant qu'intermédiaire, Matile Menuiserie Sàrl ne fournira aucune garantie propre. La seule garantie est celle offerte par le fabricant et/ou le fournisseur selon les conditions de ce dernier.
- Les différences et/ou les changements de couleurs des bois, des échantillons, etc., ne sont pas considérés comme des défauts et sont exclus de la garantie.

8. Conditions de paiement

- Les factures sont payables dans un délai de 30 jours après la date de facture, si un escompte est accordé à 10 jours, il sera spécifié sur la facture. Si le délai de 10 jours est dépassé, le montant total de la facture est dû.
- Tout escompte non justifié sera réclaté. Les factures non payées dans le délai imparti de 30 jours seront soumises à un intérêt de 8% annuel, les frais de rappel se montent à 20.- frs par rappel et sont cumulables.



MATILE MENUISERIE

- Tous les prix sont indiqués hors taxe et la TVA au taux du jour est calculée à la fin du document.
- Les paiements sont à effectuer par virement bancaire au moyen du QR fourni.
- Selon le volume de la commande, des acomptes peuvent être demandés par Matile Menuiserie Sàrl, à savoir 30% à la commande, 30% à la livraison et le solde selon les conditions de facturation.
- Les factures qui ne font pas l'objet d'une réclamation écrite par le client dans les 10 jours suivant leur envoi sont réputées reconnues et acceptées.

9. Divers

- Le client donne l'autorisation sans restriction à Matile Menuiserie Sàrl d'utiliser des photographies de ses réalisations sur tous supports, afin d'assurer la promotion de son activité professionnelle et de promouvoir la formation, dans le respect des personnes et objets photographiés. Le client accepte ainsi que les images soient utilisées sur tout support promotionnel.
- Matile Menuiserie Sàrl s'engage à ce qu'aucun élément permettant d'identifier ou de reconnaître le lieu et le client ne figure sur les photographies publiées.
- Toutes les données client seront traitées par Matile Menuiserie Sàrl selon le respect de la loi sur la protection des données.
- Les termes désignant des personnes s'appliquent aux femmes et aux hommes.

La Sagne, le 01.06.2025